

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ COLPHENE H

Available in English

SGH	VÊTEMENTS DE PROTECTION	TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES
Non réglementé		Non réglementé

SECTION I : IDENTIFICATION

Utilisation : Utiliser pour adhérer les membranes de bitume modifié SBS sur les toitures.

Numéro de formule : Pas disponible

Fabricant :

Soprema Canada
1675, rue Haggerty
Drummondville (Québec) J2C 5P7
CANADA
Tél. : 819 478-8163

Distributeurs :

Soprema Inc.
44955, Yale Road West
Chilliwack (C.-B.) V2R 4H3
CANADA
Tél. : 604 793-7100

Soprema USA
310, Quadral Drive
Wadsworth (Ohio) 44281
ÉTATS-UNIS
Tél. : 1 800 356-3521

Soprema USA
12251, Seaway Road
Gulfport (Mississippi) 39507
ÉTATS-UNIS
Tél. : 228 239-1168

En cas d'urgence :

SOPREMA (8 h 00 à 17 h 00) : (800) 567-1492 CANUTEC (Canada) (24h.) : (613) 996-6666 CHEMTREC (É.-U.) (24h.) : (800) 424-9300

SECTION II : IDENTIFICATION DES DANGERS

Produit asphaltique semi-flexible avec odeur d'asphalte. L'inhalation des poussières et de la fumée d'asphalte peut causer une irritation respiratoire. L'asphalte chaud brûle la peau et les yeux. Lorsque ce produit est chauffé à de hautes températures il peut émettre des vapeurs et/ou du sulfure d'hydrogène. Au-delà de 10 ppm, le sulfure d'hydrogène est extrêmement toxique par inhalation, il peut causer une irritation du système respiratoire, un dysfonctionnement respiratoire, le coma et la mort.

SECTION III : COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS DANGEREUX

NOM DU COMPOSÉ	NO CAS	% POIDS	LIMITE D'EXPOSITION (ACGIH)	
			TLV-TWA	TLV-STEL
Asphalte	8052-42-4	30-60	0,5 mg/m ³	Non disponible

Effets de l'exposition à court terme (aigus)

INHALATION

L'inhalation est seulement possible si le produit est chauffé ou si des fumées d'asphalte sont générées. Les fumées d'asphalte peuvent être irritantes pour le nez, la gorge et les voies respiratoires supérieures causant la toux, la respiration bruyante et/ou le souffle court. Les effets aigus de l'exposition aux fumées d'asphalte incluent des maux de tête, de la fatigue, et l'appétit diminué. Le sulfure d'hydrogène (H₂S) peut résulter du chauffage excessif, de l'agitation ou du contact avec des acides ou des sels acides. Le H₂S inhalé peut causer une dépression du système nerveux central ayant pour résultat le mal de tête, étourdissement, nausée, inconscience, et mort. (1)

CONTACT AVEC LA PEAU

Aucun effet susceptible sur la santé si le produit n'est pas chauffé. L'exposition aux fumées d'asphalte peut causer une irritation grave de la peau, une dermatite et des lésions semblables à l'acné. Le contact avec le produit chaud peut causer des brûlures graves. (1)

CONTACT AVEC LES YEUX

Aucun effet susceptible sur la santé si le produit n'est pas chauffé. Les fumées d'asphalte peuvent causer une irritation et des rougeurs. Le contact avec le produit chaud peut causer des brûlures graves. (1)

INGESTION

Il est peu probable que des quantités toxiques de ce produit soient ingérées lors de la manipulation et de l'utilisation normale du produit.

Effets de l'exposition à long terme (chroniques)

CONTACT AVEC LA PEAU

Aucun effet susceptible sur la santé si le produit n'est pas chauffé. L'exposition aux fumées d'asphalte peut causer une irritation grave de la peau, une dermatite et des lésions semblables à l'acné. Le contact à long terme peut causer un changement à la pigmentation de la peau qui peut être aggravé par l'exposition au soleil. (1)

INHALATION

Aucun effet susceptible sur la santé si le produit n'est pas chauffé. L'exposition prolongée aux fumées d'asphalte peut causer une irritation aux voies respiratoires. L'inhalation de fumées d'asphalte peut causer une dépression du système nerveux central ayant pour résultat mal de tête, étourdissement, nausée, inconscience et mort. (1)

EFFETS SUR LE SYSTÈME NERVEUX

Aucune information disponible.

CANCÉROGÉNÉCITÉ

Les fumées d'asphalte peuvent contenir une variété d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), dont certains sont associés au potentiel d'induire le cancer de la peau. Des quantités croissantes de HAP peuvent être libérées si ce produit est chauffé au-dessus de 200°C. Le contact prolongé ou répété des hydrocarbures aromatiques polycycliques avec la peau peut causer le cancer de la peau où la faible hygiène personnelle peut être un facteur de contribution. Les fumées d'asphalte contiennent des substances telles que *Benzo(a)pyrene* et *Dibenzo(a,h)anthracene* qui sont connues pour causer le cancer chez les humains. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC)

considère que ce produit ne peut être classé quant à sa cancérogénicité chez les humains. Dans sa monographie de 2013 (Volume 103), le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a conduit une étude sur la cancérogénicité potentielle du bitume. Une de ses conclusions fut que « l'exposition professionnelle aux bitumes de distillation directe et leurs émissions durant les travaux de pavage est possiblement cancérogène pour l'humain (Groupe 2B) ». (1)

TÉRATOGENICITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FŒTOTOXICITÉ

Aucune information disponible.

TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION

Aucune information disponible.

MUTAGÉNICITÉ : Aucune information disponible.

SUBSTANCES SYNERGIQUES : Aucune information disponible.

ACCUMULATION POTENTIELLE

Aucune information disponible.

SECTION IV : PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LA PEAU

Laver doucement avec de l'eau tiède et du savon pour enlever la poussière. En cas de contact avec le produit chaud, asperger la peau immédiatement avec de grandes quantités d'eau. Ne pas tenter d'enlever le produit de la région affectée sans aide médicale. Obtenir des soins médicaux.

CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes, en gardant les paupières ouvertes. Ne pas essayer d'enlever le produit des yeux sans aide médicale. Consulter un médecin.

INHALATION

Éloigner la personne incommodée de l'endroit contaminé et rétablir la respiration s'il y a lieu. Obtenir des soins médicaux.

INGESTION

Rincer la bouche avec de l'eau pour éliminer les poussières du produit et boire beaucoup d'eau pour diminuer l'irritation.

SECTION V : LUTTE CONTRE L'INCENDIE

INFLAMMABILITÉ : Les fumées d'asphalte sont inflammables.
Classe IIIB (NFPA).

EXPLOSIBILITÉ : Non déterminée.

POINT D'ÉCLAIR : 200°C (420°F).

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMABILITÉ : Non disponible

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR : (% en volume)
Non disponible

RISQUES D'INCENDIES ET D'EXPLOSION

Les fumées d'asphalte sont inflammables. Ne jamais travailler dans un endroit fermé pour éviter une accumulation de gaz. Ne pas utiliser d'eau. Toujours se tenir éloigné des contenants exposés à une chaleur intense.

PRODUITS DE COMBUSTION

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, sulfure d'hydrogène, dioxyde de soufre, 1-3 butadiène, monomère de styrène et des produits de combustion incomplète. La combustion de ce produit peut produire une épaisse fumée noire.

INSTRUCTIONS POUR ÉTEINDRE LE FEU

Évacuer le secteur. Porter un appareil respiratoire autonome et l'équipement de protection individuelle approprié, approuvé par les normes. Approcher le feu le vent dans le dos et combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés. Toujours rester éloigné des contenants lors de l'incendie considérant le risque élevé d'explosion. Arrêter la fuite avant de tenter d'éteindre le feu. Si la fuite ne peut être arrêtée et s'il n'y a pas de risque dans la région avoisinante, laisser le feu brûler. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.

MOYENS D'EXTINCTION

Mousse anti-alcool ou universelle, poudre chimique sèche, CO₂, sable.

SECTION VI : MARCHÉ À SUIVRE EN CAS DE DISPERSEMENT ACCIDENTEL

FUITES / DÉVERSEMENTS

Éliminer toute source d'ignition. Si le produit chaud est répandu, attendre suffisamment longtemps pour qu'il se refroidisse complètement et mettre dans un contenant pour s'en débarrasser. Porter un appareil respiratoire approprié (si applicable) et des vêtements de protection. Aviser les agences environnementales appropriées. Laver la zone avec de l'eau et du savon. Empêcher les résidus de lavage de pénétrer dans les conduites d'eau, les égouts, les sous-sols et les zones restreintes.

SECTION VII : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANUTENTION

Éviter l'exposition prolongée à la brume, les fumées ou vapeurs du produit chaud. Minimiser le contact avec la peau et les yeux. Utiliser sous des conditions de ventilation adéquates. Laver les parties du corps affectées après manipulation.

ENTREPOSAGE

Le produit doit être entreposé sur des palettes, à l'écart de toute source de chaleur ou d'ignition, dans un endroit propre, sec et bien ventilé à l'abri des intempéries. Ne pas entreposer à proximité d'agents oxydants forts. La membrane et ses accessoires ne devraient pas être exposés à des chaleurs constantes de plus de 82°C (180°F) pendant leur durée de vie. Garder hors de la portée des enfants. Minimiser la création et l'accumulation des poussières.

SECTION VIII : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

MAINS : Porter des gants résistants.

RESPIRATOIRE : Si la limite d'exposition est dépassée, si l'espace est restreint ou mal ventilé, utiliser un appareil de respiration conforme aux normes.

YEUX : Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques conformes aux normes.

AUTRES : Avoir un bain pour les yeux et une douche de sécurité à proximité.

SECTION IX : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE : Solide

ODEUR ET APPARENCE : Noir à odeur d'asphalte.

SEUIL DE L'ODEUR : Non disponible

DENSITÉ DE VAPEUR (air = 1) : Non disponible

TAUX D'ÉVAPORATION (acétate N'Butyle = 1) : Non disponible

POINT D'ÉBULLITION (760 mm Hg) : 370°C (698°F)

POINT DE CONGÉLATION : Non disponible

DENSITÉ (H₂O = 1) : 1,18-1,33

SOLUBILITÉ DANS L'EAU (20°C) : Insoluble

CONTENU EN COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILES

(C.O.V.) : Non disponible

VISCOSITÉ : Non disponible

SECTION X : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Ce matériel est stable.

CONDITIONS DE RÉACTIVITÉ : Éviter la chaleur excessive.

INCOMPATIBILITÉ : Éviter le contact accidentel du matériel chaud avec l'eau, ce qui peut causer de violentes éruptions. Éviter des agents oxydants forts.

PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION : Aucun identifié.

POLYMÉRISATION INCONTRÔLÉE : Non

SECTION XI : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

DONNÉES TOXICOLOGIQUES : Non disponible.

Effets de l'exposition à court terme (aigus)

INHALATION : Aucune information disponible.

IRRITATION DES YEUX : Aucune information disponible.

IRRITATION DE LA PEAU : Aucune information disponible.

Effets de l'exposition à long terme (chroniques)

ORGANES CIBLES : Aucune information disponible.

CANCÉROGÉNÉCITÉ : Aucune information disponible.

EFFETS SUR LA REPRODUCTION : Aucune information disponible.

TÉRATOGENÉCITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FÉTOTOXICITÉ
Aucune information disponible.

MUTAGÉNÉCITÉ : Aucune information disponible.

SECTION XII : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

EFFETS ENVIRONNEMENTAUX

Lors d'un incendie, empêcher l'eau de s'infiltrer dans les égouts pluviaux ou sanitaires, les lacs, les rivières, les ruisseaux ou les conduites d'eau publiques. Bloquer l'accès vers les drains et les fossés. Selon la réglementation, les autorités provinciales, fédérales et d'autres agences peuvent exiger d'être mises au courant de l'incident. La zone du déversement doit être nettoyée et restaurée à son état original ou de façon à satisfaire les autorités.

SECTION XIII : ÉLIMINATION DU PRODUIT

ÉLIMINATION DU PRODUIT

Ce produit n'est pas considéré comme une matière dangereuse. Consulter les autorités locales (provinciales, territoriales ou nationales) pour connaître les méthodes d'élimination. Cette matière n'est également pas reconnue comme un déchet dangereux par l'EPA en vertu de la réglementation du RCRA (É.-U.).

SECTION XIV : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Ce produit n'est pas réglementé par le TMD ni par le DOT.

SECTION XV : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

- LIS** : Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans la Liste Intérieure des Substances (LIS – Canada).
- TSCA** : Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans le Toxic Substances Control Act Inventory (TSCA – États-Unis).
- Prop. 65** : Ce produit ne contient pas de substances chimiques reconnues par l'État de la Californie comme causant le cancer ou de la toxicité reproductive.

SECTION XVI : RENSEIGNEMENTS DIVERS

Glossaire :

- ANSI** : American National Standards Institute
- ASTM** : American Society for Testing and Materials
- CAS** : Chemical Abstract Services
- CSA** : Association Canadienne de Normalisation
- DL50/CL50** : Dose létale et concentration létale les moins élevées publiées
- DOT** : Department of Transportation (États-Unis)
- EPA** : Environmental Protection Agency (États-Unis)
- NFPA** : National Fire Protection Association
- OSHA** : Occupational Safety & Health Administration (États-Unis)
- RCRA** : Resource Conservation and Recovery Act (États-Unis)
- SGH** : Système Général Harmonisé
- TMD** : Transport des marchandises dangereuses (Canada)
- TLV-TWA** : Valeur limite d'exposition – Moyenne pondérée en fonction du temps

Référence :

(1) Fiche de données de sécurité du fournisseur.

Numéro de la FDS :

CA U DRU SS FS 153

Pour plus de renseignements :

1-800-567-1492

Justification de la mise à jour :

- Mise à jour triennale.

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni le fournisseur mentionné ci-dessus, ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.